



INFO'TOUIT-CGT

n°33

Février 2025



CONTACT : - ugict-cgt@rennesmetropole.fr ou cgt@rennesmetropole.fr 06 31 67 12 67 / 06 31 67 96 04

Ce Touit est le vôtre! Appel à contribution pour de futurs articles ou interpellez-nous!



8 MARS POUR CONQUÉRIR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE, LA CGT REVENDIQUE :

- la revalorisation de tous les métiers à prédominance féminine pour qu'enfin le principe « un salaire égal pour un travail de valeur égale » s'applique ;
- la révision de l'index égalité, pour faire toute la transparence sur les inégalités et permettre de sanctionner les entreprises qui discriminent ;
- la fin des systèmes opaques d'individualisation des rémunérations et des primes qui pénalisent davantage les femmes ;
- la fin de la discrimination salariale pour de réels déroulements de carrière ;
- le conditionnement de l'octroi des marchés publics à l'égalité salariale ;
- une augmentation immédiate de 300 € de ces minimums contributif ou garanti ;
- une augmentation de toutes les retraites de 10 % ;
- l'indexation des pensions sur le salaire moyen ;
- le rétablissement de la péréquation salaires/retraites, supprimée par la réforme Fillon de 2003, pour les retraité·es de la Fonction publique et des régimes spéciaux ;
- des moyens pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes avec une prise en compte spécifique des violences faites aux femmes âgées ;
- des Services publics accessibles à toutes et tous.

Ces points sont d'ailleurs des obligations renforcées par la Directive européenne sur la transparence des rémunérations, dont nous appelons de nos vœux la transposition en droit français, qui devra se faire au plus tard le 7 juin 2026.



www.grevefeministe.fr



www.egalite-professionnelle.cgt.fr

LE SAMEDI 8 MARS sera #UnJourSansNous : pour gagner l'égalité au travail et dans la vie, on arrête tout. Tou·tes en grève et en manifestation !

À Rennes :

**-- 10 heures - 15 heures - Village associatif-Mail François Mitterrand
- 15 heures - démarrage du cortège.**

PREVOYANCE ET MAINTIEN DE SALAIRE



Vous êtes nombreuses et nombreux à comparer et nous interpeler sur votre reste à charge.

En premier lieu, vous devez être certain que vous déclariez les mêmes montants de rémunération (voir sur l'intranet la page sur le contrat maintien de salaire).

De plus, si vous étiez à la MNT, à compter du 01/01/25, pour pouvoir bénéficier de la participation employeur, vous auriez dû prendre l'option invalidité (+ 30 €/mois) afin de bénéficier de la participation employeur (50 %).

➤ **4 BONNES RAISONS POUR SE COUVRIR EN MAINTIEN DE SALAIRE**

N'HESITEZ PAS A CONTINUER DE NOUS CONTACTER A CE SUJET

Des **territoriaux plus exposés** que la moyenne aux **arrêts de travail**



Une perte de **50%** du traitement après 3 mois d'arrêt de travail (consécutifs ou non)
après 1 mois d'arrêt de travail pour les contractuels (consécutifs ou non).

Un statut de la FPT insuffisamment protecteur



Non-prise en compte de toutes les primes



COMITE SOCIAL TERRITORIAL

PARC AUTO nouveau souffle

Le 4 février 2025, les organisations syndicales ont été informées du projet ambitieux de réorganisation du parc auto. Ce projet, qui sera présenté au CST le 6 mars 2025, vise à moderniser et optimiser le fonctionnement de notre parc.

Un Parc Auto en pleine mutation

Le parc auto compte actuellement 63 agents, dont 30 mécaniciens, 21 chauffeurs, 12 administratifs et le personnel du magasin. Avec un budget de fonctionnement de 3,6 millions d'euros et un budget d'investissement de 7,18 millions d'euros, **la volonté politique est claire : rajeunir le parc et passer à l'électrique, avec l'objectif de ne plus acheter de véhicules au gaz en 2025.** En tout, ce sont 3600 matériels à entretenir, représentant une valeur de 43 millions d'euros.

Les Défis Actuels

Plusieurs problématiques ont été identifiées, notamment des tâches non réalisées ou partiellement, comme les contrôles techniques oubliés et la perte de clés ou de cartes grises. Pour y remédier, un poste de conducteur de pôle sera créé pour organiser et emmener les véhicules aux contrôles techniques. Le magasin, avec seulement un agent de maîtrise et un agent, peine à

faire face à la charge de travail, malgré un poste en recrutement. L'équipe de gestion des carburants et des pools souffre également d'un manque d'effectifs dû à l'absentéisme. En revanche, le transport ne rencontre pas de difficultés majeures. L'atelier poids lourds, quant à lui, a deux postes vacants à pourvoir.

Les Enjeux RH

Du côté des ressources humaines, l'atelier cycles compte un agent de maîtrise et un agent. Plusieurs postes seront transformés, et la conduite de maintenance sera suivie via Teams et Excel. Une cellule de contrôle obligatoire avec réservation en ligne est prévue pour l'avenir. L'équipe de gestion des pools verra une nouvelle appellation des postes du magasin, et un poste de formateur technique sera créé. De plus, un vestiaire féminin sera aménagé en 2025/2026. Enfin, pour tout achat de matériel, le service consultera les agents pour avis.

Cette réorganisation promet de donner un nouveau souffle à notre parc auto, en améliorant l'efficacité et en répondant aux défis actuels. Restons mobilisés pour accompagner ces changements et faire de cette transition une réussite collective.



Vos élus du
FSSSCT

**vous
informent**

ALERTE Direction des Moyens et des Achats (DMA) : difficultés d'approvisionnement et le manque d'EPI

Les membres de la F3SCT ont fait remonter de nombreux problèmes liés aux défauts d'approvisionnement, de fourniture d'Equipement et de Protection Individuelle (EPI) ou de méconnaissance des problèmes de sécurité liés à des péremptions de matériel (DJB, DVPF, s. des Crèches...). Ils ont demandé que la DMA leur fasse un retour des difficultés qu'elle rencontre et des alternatives mises en place en lien avec les services concernés.

INFO SERVICES



**CENTRES DE LOISIRS PENDANT LES
VACANCES DE FÉVRIER : MANQUE DE
PERSONNEL ET DE LOCAUX DANS
CERTAINS LIEUX**

**PROJET DE RÉORGANISATION AVEC UN
ACCUEIL MITIGÉ**

De nombreux centres de loisirs ont dû faire face à un manque de personnel, tant au niveau des agents employés de restauration que des animateurs. Est-ce une question budgétaire de la Direction de l'Éducation et de l'Enfance (DEE) ? ou des conditions de travail qui pourraient décourager les candidats ?

Chariots ergonomiques de pré-imprégnation : des problèmes de logistique et de distribution semblent affecter ce matériel essentiel pour les agents. Pour améliorer les conditions de travail, tous les agents devraient être équipés de ces chariots ! De plus, une formation sur leur utilisation pourrait grandement améliorer leur efficacité et leur utilisation.

Réorganisation Controversée : Dans le cadre de la nouvelle organisation, au moins 13% des Responsables Éducation Loisir se trouvent déclassés malgré leur expérience en gestion de personnel soit nommés sur des sites moins importants, soit avec un retour sur des postes d'animation. Face à cette réorganisation qui aurait pu être positive par le renforcement d'une organisation de proximité, la CGT avait exprimé des inquiétudes concernant la gestion de ressources humaines soulignant des

risques de favoritisme dans les recrutements, de mise en concurrence et de déclassements professionnels...

Ces points ci dessus soulèvent des questions sur la capacité budgétaire de la Direction de l'Éducation et de l'Enfance (DEE) à recruter et à maintenir un personnel motivé et qualifié, ainsi que sur les conditions de travail qui pourraient dissuader les candidats potentiels.



**EHPAD
RENCONTRE
À 14H30**

-lundi 3 mars : Résidence du Gast
-lundi 17 mars : EHPAD des Champs Manceaux
-lundi 24 mars : Résidence le Colombier
-lundi 7 avril : EHPAD Gaëtan Hervé
-vendredi 11 avril : EHPAD Raymond Thomas
-mardi 29 avril : Résidence Léon Grimault



**En présence
de nos déléguées
Celine et Charlotte
Tél : 07 72 45 49 90**



1er COURRIER



2ème COURRIER



Le SFT* calculé en fonction de l'indice nous rappelle qu'il y aura toujours des gosses de riches et des gosses de pauvres

* supplément familial de traitement

INONDATION EN ILLE-ET-VILAINE : LA CGT DEMANDE DES AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCES POUR NOS COLLEGUES SINISTRES

Depuis le 25 janvier, le département d'Ille-et-Vilaine fait face à des crues d'une ampleur inédite, entraînant des dégâts considérables et des évacuations d'urgence.

Face à cette situation exceptionnelle, la CGT a sollicité à deux reprises, les 9 et 29 janvier, l'octroi d'autorisations spéciales d'absence rémunérée (ASA) pour les agents touchés par cette catastrophe naturelle.

Malgré ces démarches, aucune réponse n'a été reçue de la part de Madame La Maire Présidente. Lors d'une réunion d'information tenue le 31 janvier, le **Directeur des Ressources Humaines a indiqué qu'il n'avait aucun mandat de négociation, laissant la gestion des absences à la discrétion de chaque service.** Cette approche a conduit à des disparités de traitement entre les agents.

Le 9 février, l'arrêté reconnaissant l'état de catastrophe naturelle a été publié, incluant les communes concernées. **La CGT estime que cette liste devrait permettre à la DRH d'identifier les agents résidant dans ces communes et de leur accorder des jours d'ASA exceptionnels**, en lieu et place des récupérations ou congés imposés par leurs responsables.

La CGT souhaite également attirer l'attention sur la différence de traitement entre des agents mobilisés pour prévenir les habitants et ceux touchés par les inondations : ces derniers, qui ont dû remettre en état leur logement et participer aux actions d'entraide, se voient maintenant contraints de compenser ce temps.

La CGT reconnaît les efforts des collectivités envers les habitants des quartiers sinistrés de Rennes, mais

rappelle que de nombreux agents résident dans des communes également reconnues en état de catastrophe naturelle. Nos collègues méritent une considération équivalente à celle accordée aux sinistrés rennais.

La CGT appelle à une réponse rapide et équitable de la part de nos collectivités pour soutenir tous les agents touchés par cette catastrophe (logements sinistrés, défaut de transports, garde d'enfants lors de fermetures d'écoles...)

Nos courriers de demande d'ASA exceptionnelle ➡

<https://rennesmetropole.reference-syndicale.fr/2025/02/25-01-09-asa-sinistres/>

<https://rennesmetropole.reference-syndicale.fr/2025/02/25-02-14-asa-sinistres/>

RETRAITE : 7 idées reçues, déconstruisons le mensonge



1. On vit plus longtemps, donc il faut travailler plus longtemps : Faux ! L'espérance de vie en bonne santé stagne autour de 64 ans. Travailler plus longtemps sans distinction de pénibilité condamne des millions de salariés à la souffrance et à la précarité.

CGT : Départ à 60 ans avec prise en compte réelle de la pénibilité.

2. Le système des retraites est en déficit : Faux ! Il n'y a pas de problème structurel de financement. Le déficit est dû aux exonérations de cotisations sociales.
CGT : 11 milliards d'euros en

imposant l'égalité femmes-hommes, 6 à 8 milliards en luttant contre la fraude aux cotisations, 14 milliards en taxant les revenus financiers.

3. Les régimes spéciaux sont des privilèges : Faux ! Ils compensent des conditions de travail spécifiques. Leur suppression nivelle par le bas.
CGT : Rétablissement des régimes spéciaux et élargissement à d'autres professions.

4. Les seniors peuvent facilement travailler jusqu'à 64 ans : Faux ! À 62 ans, un salarié sur deux n'est plus en emploi. La réforme plonge des milliers de seniors dans la précarité.
CGT : Retour à la retraite à 60 ans et mesures pour garantir un emploi aux seniors.

5. La retraite par capitalisation est une bonne alternative : Faux ! Elle creuse les inégalités et dépend des

marchés financiers, mettant en danger les pensions en cas de crise.
CGT : Retraite par répartition, un système solidaire et sécurisé.

6. 63 ans, c'est un bon compromis ! : Faux ! Cela entérinerait un recul social sans corriger les injustices de la réforme de 2023.
CGT : Retraite à 60 ans avec des pensions dignes.

7. Les fonctionnaires coûtent trop cher à la retraite : Faux ! L'Etat finance les retraites de ses agents comme tout employeur. Le déficit avancé est une manipulation.
CGT : Politique salariale assurant l'équilibre du régime, revalorisation des carrières publiques, embauche d'agents sous statut.
Mobilisons-nous pour défendre nos droits ! La retraite n'est pas un privilège, c'est un droit nécessaire !



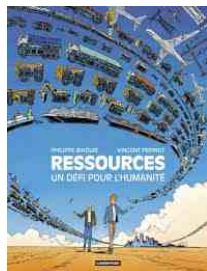
« **Jouer avec le feu** », film de Delphine et Muriel Coulin

Lindon est Pierre, un cheminot qui élève seul ses deux fils à Villerupt, en Lorraine, dans le paysage des hauts fourneaux qui témoignent du passé sidérurgique et ouvrier de la région. Fus, le fils aîné de Pierre, s'inscrit dans cette histoire puisqu'il suit une formation de métallurgiste et Louis, son cadet, mène de brillantes études qui le feront monter à Paris. Très tôt, dans le film, Pierre se rend compte que son fils aîné fréquente des militants d'extrême droite et adhère à des idées qui vont à l'encontre de l'éducation qu'il a reçue. (Sortie 22 janvier 2025)



BD "L'économie pour les 99%", scénario de Thomas Porcher et Raphaël Ruffier-Fossou, dessin de Ludivine Stock, chez Stock, 155 p., 21,90 euros

L'économie est-elle au service de ceux qui font tourner la société « les 99% » ? Ou sert-elle « le 1% », une infime partie déjà riche ? L'économiste T. Porcher part à la rencontre des salariés d'une raffinerie, ou des jeunes engagés pour le climat, pour réfléchir au fonctionnement de l'économie et aux dérives du libéralisme. Il explore les grandes étapes de l'histoire économique pour concevoir de nouveaux modèles assurant plus de justice sociale et écologique.



BD "Ressources, un défi pour l'humanité", de Philippe Bihouix et Vincent Perriot, chez Castermann, 175 p., 28 euros

S'imaginant pilotes de vaisseau spatial dans le futur promis par les avancées high-tech des milliardaires de la Silicon Valley, les auteurs explorent les origines des idées écologistes et l'accélération de l'utilisation des ressources de la planète. Ils défendent la nécessité d'une sobriété organisée afin de préserver la terre. Avec un dossier complémentaire sur les conséquences de l'extractivisme.

#ADHÉSION

REJOIGNEZ LA CGT, ENSEMBLE, NOUS SOMMES PLUS FORTS !

À Rennes, deux syndicats :

La GCT pour la catégorie C

L'UGICT-CGT pour les Ingénieurs, Cadres A et B, Techniciens et Agents de Maîtrise (ICTAM)

POURQUOI ADHÉRER À LA CGT ?

- 1. Force syndicale puissante** : La CGT, organisation influente, siège au Conseil Supérieur de la Fonction Publique.
- 2. Revendications construites ensemble** : Les revendications sont élaborées avec les agent.e.s, basées sur leurs besoins collectifs et individuels.
- 3. Engagement collectif** : Plus il y a d'adhérents, plus les revendications ont de poids.
- 4. Cotisation accessible** :
CGT : 9 à 11€ par mois
UGICT-CGT : 0,7% du salaire net par mois
- 5. Avantage fiscal** : Crédit d'impôt de 66% des cotisations annuelles versées.

la CGT pour les catégories C
hormis les agents de maîtrise



le syndicat spécifique UGICT-CGT pour les catégories A et B
et agents de maîtrise

